



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 octobre 2020

DELIBERATION N°D-20-21

VU les dispositions des articles L-331 8 et R-331 23, R-331 29 du Code de l'Environnement fixant les attributions du Conseil d'Administration,

VU les dispositions de l'article 21 du décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 fixant la composition du Conseil d'Administration,

VU les dispositions des articles R-331 38, R-331 40, R-331 41, du Code de l'Environnement fixant les dispositions financières et comptables,

VU les dispositions de l'article L331-3 code de l'environnement relatif à l'évaluation de l'application de la charte ;

VU le décret 2014-48 du 21 janvier 2014 approuvant la charte du parc national de la Guadeloupe,

VU la délibération n°D-18-01 du 26 février 2018, approuvant le référentiel d'évaluation de la mise en œuvre de la charte de territoire du Parc national de la Guadeloupe,

Considérant le rapport de la Direction soulignant la nécessité de constituer une instance d'évaluation de la charte pour aboutir à un jugement partagé sur son efficacité dans les politiques publiques,

Le Conseil d'Administration, sur proposition de son président et après avoir délibéré,

Décide

Article 1

Le conseil d'administration approuve l'instance d'évaluation de la charte de territoire, composée des membres suivants :

- Monsieur Ferdy Louisy, Président du Conseil d'administration,
- Madame Claude Pavis, présidente du Conseil scientifique,
- Monsieur Jules Otto, président du Conseil économique social et culturel,
- Monsieur Jean-François Boyer, Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Madame Jacqueline Favorinus, élue de la commune de Baie-Mahault,
- Monsieur Daryl Brudey, personnalité exerçant une activité commerciale ou artisanale en cœur de Parc national.

Article 2

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national de la Guadeloupe conformément aux dispositions du décret n°2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR / DEVN0826323D).

Fait à Saint-Claude, le 29 octobre 2020.

Le président du conseil d'administration
de l'établissement public
du parc national de la Guadeloupe

Ferdy LOUISY

Le directeur de l'établissement public
du parc national de la Guadeloupe,
* La Directrice-adjointe,

Mylène MUSQUET

